

ASSEMBLEE GENERALE DU SIVOS DU 26 FEVRIER 2018

Etaient présents : BAUD Patrick, BOULEY Sylvie, LALONDRE Sébastien, MYOTTE Denis, MANTEL Denis, LACROIX Jean-François, FAVELIER Marie-Odile, Rémi ROUSSET, LANCIEN Marie-Christine, SOKOL Antoine, CORTOT Régis, JANISZEWSKI Pascal, GAGNEPAIN Gérard, BRIVOT Corinne, PUJOS Cédric, GERMAIN Pascal, GRAMFORT Pierre, VILLEMIN Ludovic,.

Etaient absents : BARBIER Daniel, PEQUEGNOT Stéphanie, PARIS BARRAULT Valérie, DOYER David, FAUVE Sylvain, CAROLINE Carole, HUMBERT Bernard, ROYER Maryse, DROYER Florent, GERMAIN Jean-Claude, KOEHREN Sybil, HAYS Frédéric, DEVELLE Hubert, Gérard PIERROT

Excusé(e)s : TOURGIS Samuel, FICHOT Catherine, GAUTHEY Yves

Secrétaire de séance : Denis MANTEL

Invitée : Dominique BARRAUD, percepteur

Madame la présidente ouvre la séance et remercie les personnes présentes

Elle présente le Compte Administratif.

Madame la Présidente étant sortie, madame LANCIEN, Vice-Présidente faite voter le compte administratif qui est accepté à l'unanimité.

1- Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

situation au 31/12/2017

SIVOS	Résultat antérieur	Exercice 2017		Résultat	Solde
		Dépenses	Recettes		
fonctionnement	67275,24	282 251,84	299 619,34	17367,5	84642,74
investissement	-15485,4	90 886,90	90 143,40	-743,5	-16228,9
TOTAL	51789,84	373 138,74	389 762,74	16624	68413,84

2 - Après avoir entendu la présentation du budget 2018 qui s'élève à :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	308 598,84	308 598,84
Investissement	114 328,90	114 328,90

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver ce budget qui intègre les travaux suivants :

- peinture des façades de l'école
- 1^{ère} tranche : remplacement des lampes par des leds dans les salles de classes
- marquage au sol de jeux dans la cour coté primaire et maternelle
- raccordement de l'école à la chaufferie bois

Madame la Président rappelle que le SIVOS a changé d'assurance pour adhérer à la SMACL ce qui permet de bénéficier d'une baisse des cotisations.

3 – Grille tarifaire cantine-garderie :

Dans le cadre du renouvellement des conventions avec la CAF, celle-ci demande au SIVOS de revoir sa grille tarifaire et de créer une tranche supplémentaire afin de permettre l'accès à ce service aux familles à faibles revenus.

Une nouvelle grille tarifaire est proposée à l'assemblée et sera soumise à la CAF. La décision finale sera votée à l'assemblée générale de juin 2018.

4 Madame la Présidente répond aux différentes questions et procède au vote, le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

- 5 la participation des communes adhérentes et non adhérentes au SIVOS est adoptée et sera de 995 € par enfant. Le retour de la semaine à 4 jours permet de baisser la participation des communes de 200 € par élève.
- 6 Madame la Présidente présente à l'Assemblée le projet de chauffage public au bois avec réseau de chaleur qui sera installé dans le quartier des Cordiers. Le SIVOS de Bligny sur Ouche doit signer une convention avec le SICECO confirmant son accord pour que l'école soit effectivement raccordée à la chaufferie. L'Assemblée, après en avoir délibéré, autorise madame la Présidente à signer les documents d'engagement de raccordement.
- 7 Madame la Présidente informe l'assemblée de la nécessité de renouveler régulièrement les conventions avec la CAF et celle avec le Collège dans le cadre de l'accueil des élèves de l'école élémentaire à la cantine du collège.
L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner les délégations suivantes à madame la Présidente :
- Renouvellement de la convention relative à l'accueil des élèves de l'école primaire à la cantine du collège de Bligny sur Ouche
 - Renouvellement de toutes les conventions avec la CAF
 - Renouvellement de la convention avec le centre de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes pour occupation des locaux du Pole scolaire.
- 8 Madame la Présidente explique que devant le nombre croissant d'élèves présents à la cantine, le collège a augmenté le temps de travail de notre personnel et par ailleurs, la capacité d'accueil pour nos élèves est de 71 enfants maximum, nombre souvent atteint. Nous sommes parfois contraints de refuser des inscriptions faute de place.
- 9 Madame la Présidente explique à l'Assemblée la nouvelle organisation mise en place suite à l'augmentation du nombre d'heures demandée par le collège pour le temps de laverie vaisselle.
Cette organisation implique la création d'un emploi d'agent de cantine pour une durée de 7h hebdomadaires. L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'agent de cantine contractuel pour une durée de 7 h hebdomadaire en CDD.
Cet agent sera rémunéré sur le 1^{er} échelon d'adjoint technique et pourra effectuer des heures complémentaires dans la limite d'un temps complet qui seront payées au prix de l'heure normale.
Ces heures seront faites dans le cadre de la mission de laverie vaisselle ou entretien des bâtiments.
- 10 Madame la Présidente informe l'assemblée de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint d'animation et d'adjoint technique titulaire suite au retour à la semaine de 4 jours
L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- Supprimer l'emploi d'adjoint d'animation d'une durée de 20 h 43
 - De créer un emploi d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 14 h
 - de créer un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 8 h 30
 - de supprimer le poste d'adjoint technique d'une durée de 11 h
- 11 Madame la Présidente informe l'assemblée que monsieur PIERROT remplace madame GADREY sur la commune de Bessey en Chaume.

La Présidente

Marie-Odile FAVELIER